



## **Alerte à l'attention des contribuables et redevables du département de Maine-et-Loire**

### **Nos revendications d'agents de la DGFIP sont la défense de vos droits !**

Si les services publics ont un coût, la démocratie et l'égalité de traitement des citoyens ont un prix que l'état se doit d'assumer par sa présence sur l'ensemble du territoire pour l'exécution de ses missions.

Le gouvernement, pour réaliser des économies importantes ferme des sites, mutualise, fusionne des services, supprime des emplois de fonctionnaires et privatise des missions.

Aujourd'hui, les cheminots en grève défendent les services publics et plus particulièrement le transport public pour les travailleurs et la population. C'est pour cela qu'ils défendent leur statut comme les salariés du privé défendent le code du travail et leurs conventions collectives.

Aux Finances Publiques, lorsque les agents sont en grève pour préserver leurs statuts, les emplois, la proximité des sites, leurs missions, ils défendent aussi l'égalité des droits des contribuables alors que le gouvernement voudrait les chasser des guichets, pour ensuite justifier la suppression des sites au mépris des besoins de la population.

**Alors, lorsque les agents de la DGFIP  
se battent pour le maintien des sites,  
ils se battent aussi pour un service public au plus proche des citoyens.**

Depuis plusieurs années, et plus encore récemment, de nombreux centres des Finances publiques ont perdu leur mission « impôt », ou ont fermé en milieu rural comme urbain. Dans les trois ans à venir, la moitié au minimum, des sites du Maine-et-Loire doit disparaître notamment du fait de la réforme territoriale (création des communes nouvelles, regroupement des communautés de communes....)

A cela, il faut rajouter que les horaires d'ouverture ont été réduits de plusieurs demi-journées par semaine.

Ces réductions d'accès aux centres des finances publiques engendrent, dans ceux encore ouverts, des files d'attente parfois interminables pour les contribuables alors qu'ils ont dû effectuer, pour certains, à leur frais, plusieurs dizaines de kilomètres.

Dès 2019, la déclaration en ligne deviendra quasi obligatoire pour tous. Ce sont, entre autres, les personnes âgées, loin de maîtriser l'outil informatique et les contribuables en situation difficile de plus en plus nombreux suite aux politiques d'austérité, qui sont les plus pénalisés.

Pour dissuader les contribuables et redevables de se déplacer, seuls les paiements en numéraire inférieurs à 300€ sont acceptés. De plus, l'accueil en SIP sera réalisé uniquement sur rendez-vous pour les cas jugés opportuns.

**Lorsque les agents de la DGFIP  
se battent contre le prélèvement de l'impôt à la source,  
ils défendent aussi les droits et les intérêts des contribuables.**

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 du système de prélèvement de l'impôt à la source (PAS) sur le revenu impactera directement les salariés puisqu'il consiste à prélever chaque mois l'impôt sur le revenu sur la paye. Pour les retraités, il sera prélevé sur la pension et pour les demandeurs d'emploi sur les allocations de chômage.

Concrètement, ce système transformera l'employeur en collecteur d'impôt à la place du service public ce qui constitue, entre autres, une menace quant au respect de la confidentialité des données fiscales du salarié-contribuable.

Le gouvernement, sous prétexte d'apporter aux contribuables, une prétendue « simplification » supprime en réalité pour les salariés, les chômeurs et les retraités ayant des difficultés financières l'obtention de délais de paiement auxquels ils auraient pu prétendre avec les agents des centres DGFIP. Peu importe s'ils connaissent des difficultés, à payer leur loyer ou à subvenir aux besoins de leur famille.

**Lorsque les agents de la DGFIP  
se battent pour préserver leurs statuts,  
ils défendent aussi l'égalité de traitement des citoyens-contribuables.**

Le statut général de la Fonction Publique et les statuts particuliers des agents de la DGFIP garantissent la neutralité et donc l'égalité de traitement des citoyens devant la loi qu'ils soient chômeur, retraité, salarié, chef d'entreprise, commerçant ou député...

La volonté gouvernementale de remplacer les fonctionnaires sous statut par des contractuels à la merci des pressions (politiques, hiérarchiques, ...) va à l'encontre d'une politique fiscale juste fondée sur l'égalité républicaine.

**Lorsque les agents de la DGFIP  
se battent pour préserver l'emploi dans les services publics,  
ils combattent le chômage des jeunes.**

Alors que le gouvernement envisage de supprimer 120 000 emplois statutaires dans la fonction publique, depuis 10 ans ce sont près de 38 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP, dégradant ainsi les conditions de travail des personnels et remettant en cause la qualité de service rendu.

Aussi, lorsque les agents de la DGFIP demandent des créations d'emplois statutaires, ils se battent pour que les chômeurs, les jeunes trouvent un emploi stable.

**Le service public est le patrimoine  
de ceux qui n'en n'ont pas.  
Le défendre, c'est préserver la richesse de ceux qui n'ont rien !**